

<p><b>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE</b></p> <p><b>DEPARTEMENT DE LA SAVOIE</b> *****</p> <p>Arrondissement de SAINT JEAN DE MAURIENNE ***</p> <p>Canton de MODANE</p>	<p><b>PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL</b></p>
<p><b>Commune de FOURNEAUX</b></p>	<p><b>SÉANCE DU MARDI 13 DÉCEMBRE 2022</b></p> <p><i>L'an deux mil vingt-deux, le <b>treize décembre</b>, à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur François CHEMIN, Maire.</i></p> <p><i>Étaient présents :</i> Claude MEILLE, Jean-Claude BLAIX, Patou ROBIN, Pierre SIRE, Gilles FAVRE, Pascale BERTHOLLET, Dorian MAGNIER, Aurélie FERREIRA, Mélanie BIBOLLET.</p> <p><i>Absents excusés :</i> Florian DUCROT, Kelly BERTRAND, Dominique GALERNE.</p> <p><i>Procurations :</i> Maryvonne ROBIN donne procuration à Patou ROBIN, Samuel FADDA donne procuration Claude MEILLE.</p> <p><i>Secrétaire de séance :</i> Jean-Claude BLAIX.</p>
<p><u>Nombre de Conseillers</u></p> <p><i>En exercice :</i> 15 <i>Présents :</i> 10 <i>Votants :</i> 12 <i>Quorum :</i> atteint</p>	
<p><i>Date de la convocation :</i> 06/12/2022</p>	

Monsieur Jean-Claude RAFFIN, Maire de Modane et Madame Küpra TAT, chef de projet Petites Villes de Demain sont invités à prendre la parole afin de faire un point sur l'avancée du programme Petites Villes de Demain dont la signature de la convention d'adhésion interviendra le 20 janvier 2023.

Après avoir approuvé le procès-verbal de la réunion du 21 novembre 2022, le Conseil Municipal passe à l'examen de l'ordre du jour.

### I – CONVENTION MAINTIEN DE FILETS PARE-PIERRES EN FORET COMMUNALE DE FOURNEAUX

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la convention relative au maintien des filets pare-pierres entre la Commune de Fourneaux et l'ONF d'une part, et la Société Française du Tunnel Routier du Fréjus (SFTRF) d'autre part.

Il précise que les ouvrages situés sur le territoire communal présentent un risque sérieux de chutes de pierres et qu'il s'avère indispensable de maintenir en l'état les ouvrages de protection en forêt destinés à prévenir la survenance de tels périls.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de délibérer. Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve les termes de la convention à passer entre la Commune de Fourneaux et l'ONF et la Société Française du Tunnel Routier du Fréjus (SFTRF) pour le maintien des filets pare-pierres en forêt communale de Fourneaux et autorise le Maire à signer ladite convention dont un exemplaire est joint à la présente délibération.

### II – TARIFS DU SERVICE DE L'EAU POTABLE 2023

Par délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe les tarifs hors TVA pour l'année 2023 de la manière suivante :

#### *DISTRIBUTION DE L'EAU :*

- Part fixe :	Abonnement annuel eau potable :	36,00 € H.T
	Abonnement annuel eau d'arrosage :	41,00 € H.T
- Part proportionnelle :	Eau, le m <sup>3</sup> :	0,82 € H.T
	Préservation des ressources en eau (Agence de l'eau), le m <sup>3</sup> :	0,08 € H.T

Il est décidé de ne pas augmenter le prix de la part communale de l'eau potable.

### **III – TARIFS DES SERVICES COMMUNAUX 2023**

Par délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal fixe le tarif des divers services communaux pour 2023, à savoir :

- . Location de salles communales
  - . Concessions au cimetière
  - . Location d'engin et matériel
  - . Mise à disposition de personnel communal
  - . Fournitures scolaires
- (Voir détail en annexe).

### **IV – AIDE AUX RAVALEMENTS DES FAÇADES – VERSEMENT DE SUBVENTION**

Dans le cadre du programme d'aide aux ravalements des façades et au vu du certificat de réalisation des travaux, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention de 1 610,00€ pour la rénovation de la façade de la maison de Madame et Monsieur MEILLE Claude, située 3 rue de l'église.

### **V – MARCHÉ DE TRAVAUX – RÉFECTION DE LA TOITURE DE L'ÉCOLE**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée le projet de réfection complète de la toiture de l'école primaire et de mise en place d'arrêts de neige sur le bâtiment de la mairie.

Il énonce les caractéristiques essentielles du marché et précise que le coût prévisionnel de l'opération s'élève à 150 000€.

Monsieur le Maire propose au Conseil de l'autoriser à signer le marché à venir, à l'issue de l'analyse des offres et après avis de la commission d'analyse des offres.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de délibérer.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le plan de financement de l'opération et autorise Monsieur le Maire à signer le marché à l'issue de l'analyse des offres et après avis de la commission d'analyse des offres.

### **VI – QUESTIONS DIVERSES ET ORALES**

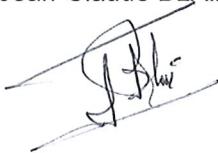
Patou ROBIN rappelle que le café de Noël se déroulera le samedi 17 décembre dès 14h sur la place de la sécherie suivi d'une séance de cinéma l'embellie proposée gracieusement par la CCHMV à 18h.

Claude MEILLE fait le bilan aux conseillers au nom de Samuel FADDA qui a assisté à la réunion d'information du samedi 10 décembre concernant la Zone spéciale de carrière :

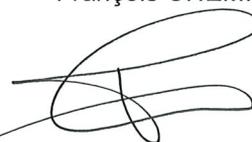
Le Maire de Saint Jean de Maurienne a pris la parole, il connaît très bien le dossier et il est très inquiet à ce sujet. Emilie BONNIVARD s'est positionnée plutôt contre ce projet. Samuel FADDA invite un maximum de conseillers et concitoyens à s'informer sur ce sujet, afin de connaître au mieux le dossier lors de futurs débats prévus prochainement (date encore non définie) entre le promoteur du projet (l'Etat) et la population. Par ailleurs notre avis en tant qu'élus pourrait nous être demandé prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00  
Fait à FOURNEAUX, le 14 décembre 2022

Le secrétaire de séance,  
Jean-Claude BLAIX



Le Maire,  
François CHEMIN



**TARIFS COMMUNAUX 2023****I – Location des salles communales :**

<b>Salle des Fêtes</b>	
<i>Administrations</i>	140,00 €
<i>Associations :</i>	
Bals	470,00 €
Manifestations payantes (Soirées dansantes, lotos..)	100,00 €
Manifestations gratuites, repas membres	Gratuit
<i>Commerces : vente-braderie*</i>	160,00 €
<i>Particuliers Canton de Modane :</i>	
Apéritif	110,00 €
Repas 1 jour**	220,00 €
Repas week-end	300,00 €
Supplément pour chauffage (par jour)	55,00 €
Cautions	250,00 €
Retenue pour non-nettoyage	100,00 €

\* Réservé au Groupement des Professionnels du Canton de Modane et aux commerçants de Modane-Fourneaux.

<b>Salles de réunions (Les Gentianes, Marcel Bouvier)</b>	
Occupation privée occasionnelle	35,00 €
Occupation privée régulière	110,00 €/mois
Occupation commerciale	Non autorisée
Associations Loi 1901	Gratuit
<b>Mini-Gymnase</b>	
<i>Activités à but lucratif :</i>	
1 jour par semaine	80,00 €/mois
2 jours et plus par semaine	130,00 €/mois
Occasionnel	35,00 €
<i>Activités à but non lucratif</i>	Gratuit
<b>Chalet des Boules (du 15 avril au 15 octobre, de 9h à 22h)</b>	
1 journée	35,00 €
Week-end (locaux libérés de 22h à 9h)	50,00 €
Cautions nettoyage	100,00 €
Association Loi 1901	Gratuit

**II – Concessions au cimetière :**

Le m <sup>2</sup> - 15 ans	37,00 €
Le m <sup>2</sup> - 30 ans	115,00 €
Le m <sup>2</sup> - 50 ans	193,00 €
Columbarium 15 ans	180,00 €
Columbarium 30 ans	360,00 €
Columbarium 50 ans	600,00 €

**III – Locations d'engins avec chauffeur :**

Chargeur et Holder déneigement	110,00 €/H
Holder hors déneigement	85,00 €/H

**IV – Mise à disposition d'un agent communal**

Agent des services techniques	50,00 €/H
-------------------------------	-----------

**V – Attributions annuelles :**

Fournitures scolaires – Forfait annuel	5.500,00 €
Bibliothèque municipale	800,00 €
Bibliothèque école (BCD)	500,00 €